

3^e

Baromètre

des relations

Auteurs /

Éditeurs

Scam*

À l'occasion du Salon du Livre 2011, la Scam publie son **troisième baromètre des relations auteurs / éditeurs**. Si cette nouvelle enquête permet de mesurer une légère amélioration de leurs relations, elle continue au fil des ans à être entachée par le manque de respect flagrant de la reddition des comptes. Par ailleurs, cette nouvelle édition du baromètre de la Scam illustre une économie du livre qui se cherche en matière de numérique.

Rémunération des auteurs : des à-valor toujours modestes

- 64 % des contrats proposés aux auteurs comportent un à-valor (proportion en légère baisse).
- Les à-valor supérieurs à 3000 euros représentent 33 % (37 % en 2010) et les à-valor inférieurs à 1500 euros représentent 27 % désormais (30 % en 2010). Le montant moyen des à-valor semble donc se resserrer entre 1500 et 3000 €.

Montant des à-valor

	- de 1500	entre 1500 et 3000	+ de 3000
2011	27 %	40 %	33 %
2010	30 %	33 %	37 %

- 94 % des auteurs négocient seuls leur contrat d'édition... ils étaient 96 % en 2010, et 97 % en 2009. (Très) lentement, les auteurs se font donc de plus en plus aider pour négocier leur contrat, mais fondamentalement, ils le négocient seuls.
- Dans 63 % des cas, l'éditeur a fait signer un contrat d'adaptation audiovisuelle (58 % en 2010).

La Scam rappelle que la signature de ce contrat n'est pas une obligation.

Reddition des comptes : statu quo

Le point noir de la relation auteur/éditeur. Ainsi un éditeur sur deux (51 % exactement) continue de ne pas respecter l'obligation légale ou seulement de manière occasionnelle (54 % en 2010). Lorsque la reddition des comptes est effectuée, elle n'est accompagnée d'un règlement des droits que dans 51 % des cas (47 % en 2010 mais 55 % en 2009). Les auteurs sont 40 % à penser que les relevés de droits des éditeurs ne sont pas clairs, 47 % les trouvent incomplets. Depuis plusieurs années, la Scam demande à être partie prenante avec les autres organismes professionnels, à la mise en place, sous l'égide du ministère de la Culture, d'une norme commune à tous les éditeurs.

Respect de l'obligation de reddition des comptes

	respectent toujours	de temps en temps	jamais
2011	49 %	38 %	13 %
2010	46 %	37 %	17 %

Des pratiques qui devraient être marginales ne le sont toujours pas

- Un quart des auteurs interrogés a eu connaissance d'exploitation de ses livres à l'étranger sans en avoir été informé par l'éditeur (proportion tristement stable d'une année sur l'autre).
- 32 % (28 % en 2010) n'ont pas été informés de la mise au pilon d'un (ou plusieurs) de leur(s) livre(s).
- 52 % (contre 46 % en 2010) des auteurs ne reçoivent que rarement ou jamais de droits à l'occasion d'une adaptation audiovisuelle ou d'une exploitation de leurs livres à l'étranger.

L'efficacité renforcée de la gestion collective

Si les droits primaires des écrivains sont versés directement par l'éditeur, les droits dits secondaires sont souvent versés par les sociétés d'auteurs. Ainsi les auteurs perçoivent via la Scam :

- leurs droits de reprographie dans 68 % des cas (64 % en 2010),
- leurs droits de prêt public dans 68 % des cas (68 % en 2010),
- leurs droits de copie privée numérique dans 73 % des cas (68 % en 2010),
- leurs droits audiovisuels ou radiophoniques dans 80 % des cas (72 % en 2010).

La gestion collective renforce encore son efficacité.

Les auteurs évaluent leurs éditeurs

Les auteurs sont un peu plus satisfaits de leurs éditeurs. Ainsi 71 % des auteurs se déclarent satisfaits des relations avec leurs éditeurs alors qu'ils étaient 69 % en 2010. 29 % se disent insatisfaits, parmi eux 7 % déclarent même ces relations conflictuelles. Cependant cette satisfaction est globale et doit être pondérée selon la nature du travail.

A à propos des contrats proposés

- 56 % des auteurs attribuent une note supérieure ou égale à 6 sur 10 (proportion stable)
- 22 % attribuent la moyenne.

B à propos de la collaboration sur le travail de création

- 61 % des auteurs attribuent une note supérieure ou égale à 6 sur 10 (59 % en 2010).

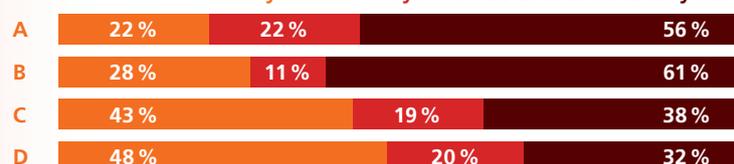
C à propos de l'exploitation commerciale

- 62 % des auteurs attribuent une note inférieure ou égale à 5 sur 10 (65 % en 2010).

D à propos de la communication et de promotion autour des livres

- 68 % des auteurs attribuent une note inférieure ou égale à 5 sur 10 (67 % en 2010)
- 20 % attribuent la moyenne (15 % en 2010).

en dessous de la moyenne la moyenne au-dessus de la moyenne



Et les droits numériques ? beaucoup de flou et d'incertitudes



Après le domaine musical, la révolution numérique atteint les éditeurs. La Scam a donc interrogé les auteurs sur les dispositions contractuelles prises par leurs éditeurs sur le sujet. On sait que l'édition cherche son modèle économique dans l'univers du numérique, le baromètre illustre ces tâtonnements: dans seulement 42 % des cas, le dernier contrat proposé aux auteurs comporte une simple clause relative à l'exploitation numérique de l'œuvre. Mais surtout, les éditeurs proposent pour l'édition numérique en général un partage des droits équivalent à l'édition papier. La Scam dénonce cette pratique; c'est un des sujets clefs des négociations actuelles entre le Syndicat national de l'édition et le Conseil permanent des écrivains dont la Scam est membre.

- Moins d'un quart des auteurs (23 % exactement) a été sollicité pour signer des avenants pour les exploitations numériques de leurs œuvres précédentes.
- Seuls 3 % des auteurs interrogés ont négocié un contrat pour une exploitation uniquement numérique de leur nouvelle œuvre.

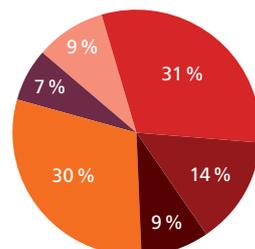
L'exploitation exclusivement numérique (Internet, iPad...) reste donc non seulement marginale (pour l'instant) mais on peut également se demander si cette exploitation ne risque pas de se concentrer sur des best sellers. On pouvait s'attendre à un accroissement de l'offre en raison des facilités de diffusion, mais pour l'instant cette offre semble se cantonner aux gros succès d'un côté et aux œuvres confidentielles de l'autre.

Qui a répondu ?

Enquête réalisée du 1^{er} décembre 2010 au 31 janvier 2011

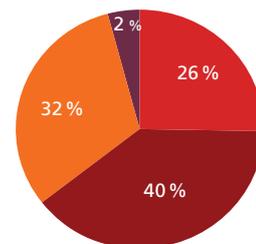
- 26 questions posées par écrit
- 600 auteurs ont répondu (soit + 20 % par rapport à 2010)
- 45 % avaient signé un contrat en 2010/2011 ; 37 % entre 2005 et 2009
- 96 % des auteurs ayant répondu ont signé des contrats d'édition (2 % à compte d'auteur et 2 % avec un contrat de prestation de services).

Le genre dominant des auteurs ayant répondu



31 % Littérature générale
 14 % Universitaires et professionnels
 9 % Livres illustrés
 30 % Documents, essais
 7 % Livres pratiques
 9 % Livres jeunesse

Les principaux éditeurs des auteurs ayant répondu



26 % Grands groupes
 40 % Éditeurs indépendants
 32 % Petits éditeurs
 2 % Éditeurs Web